



**HAL**  
open science

## Goffman au CEF : quand Asiles fait ressortir la réalité sociale d'un univers carcéral

Christophe Dargère

### ► To cite this version:

Christophe Dargère. Goffman au CEF : quand Asiles fait ressortir la réalité sociale d'un univers carcéral. Philippe Vienne; Christophe Dargère; Stéphane Héas. Penser l'enfermement : anciens et nouveaux visages de l'institution totale, Presses universitaires de Grenoble., pp.149-167, 2022, Presses universitaires de Grenoble. hal-04729167

**HAL Id: hal-04729167**

**<https://hal.science/hal-04729167v1>**

Submitted on 9 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Goffman au CEF

## Quand Asiles fait ressortir la réalité sociale d'un univers carcéral<sup>1</sup>

*Par Christophe Dargère*

La création des centres éducatifs fermés (CEF) émane d'un consensus républicain qui anime les débats au tout début des années 2000 :

« durant la dernière campagne électorale présidentielle (2002), les "centres fermés" étaient apparus comme une solution face à "l'insécurité", aussi bien pour les partis politiques de droite que pour le Parti socialiste et le Pôle républicain.<sup>2</sup> »

### **Introduction**

Les centres éducatifs fermés accueillent des mineurs sous contrôle judiciaire ou sous le coup d'une peine avec un sursis et une mise à l'épreuve. Dans ces institutions, les mineurs font l'objet des mesures de surveillance et de contrôle.

Ils sont suivis sur le plan éducatif, pédagogique, et sont soumis à des obligations qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent notamment enclencher le placement en détention provisoire ou conduire à l'emprisonnement. De nombreuses contraintes, privations et restrictions entravent le séjour de l'usager, à commencer par une rupture, un isolement volontairement recherché pour éloigner le mineur de son environnement social considéré comme déstructurant et responsable de ses délits par le discours éducatif et judiciaire.

On recense de nos jours une cinquantaine de CEF en France, depuis l'apparition des premiers établissements qui remonte à 2003. Actuellement la construction d'une vingtaine de CEF est à l'étude<sup>3</sup>. Chaque CEF possède une capacité d'accueil de douze places pour des usagers garçons (il existe un seul CEF féminin en France) âgés de 13 à 18 ans qui font l'objet d'un placement d'une durée de six mois, en principe non renouvelable, au cours duquel de multiples prises en charge sont dispensées (éducatives, thérapeutiques, pédagogiques). Dans ce type de structure, on remarque des

critères élaborés par Goffman pour qualifier l'institution totale :

« C'est une caractéristique fondamentale des sociétés modernes que l'individu dorme, se distraie et travaille en des endroits différents, avec des partenaires différents sous des autorités différentes, sans que cette diversité d'appartenances relève d'un plan d'ensemble. Les institutions totalitaires, au contraire, brisent les frontières qui séparent ordinairement ces trois champs d'activité ; c'est même là une de leurs caractéristiques essentielles<sup>4</sup>. »

Le CEF s'envisage comme une institution qui pourrait se définir en effet comme :

« un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées.<sup>5</sup> »

Le chapitre que nous proposons rejoint l'esprit des travaux de Philippe Vienne<sup>6</sup>, dans une perspective critique visant à mettre en évidence la maltraitance institutionnelle de la jeunesse. Il repose sur une expérience d'enseignement de deux ans au sein d'un CEF, qui croise la lecture d'Asiles pour faire émerger une réalité sociale non observée de prime abord.

### **Les techniques de mortification**

La structure psychologique du reclus, lorsqu'il pénètre dans l'enceinte de l'institution, est soumise à un ordre établi particulièrement violent. Cet ordre inflige « une série d'humiliations, de dégradations, de mortifications et de profanations de sa personnalité<sup>7</sup> ». En ces lieux, la personnalité du reclus « est systématiquement mortifiée, même si cela se déroule souvent selon un processus non intentionnel<sup>8</sup> ». Ces techniques de mortification modifient l'idée que le reclus possède de lui-même afin que sa structure psychique puisse se dissoudre dans le fonctionnement institutionnel. Goffman en recense six<sup>9</sup> : l'isolement, la cérémonie d'admission, la dégradation de l'image de soi, le dépouillement, la contamination physique et la contamination morale. Nous regrouperons les quatre premières en une seule et même partie, et développerons plus longuement les deux suivantes.

### Techniques de mortification originelles

Dès son arrivée dans l'institution, la vie sociale du reclus est sectionnée du monde extérieur. Une barrière à quadruple fonctionnalité (rupture idéologique, sociale, temporelle et physique) s'érige. Cela constitue « la première amputation que subit la personnalité<sup>10</sup> ». Les pensionnaires des structures sont souvent placés dans des établissements retirés à la campagne. En ville, il arrive fréquemment que ces structures soient encadrées de murs rehaussés, grillagés, avec des fenêtres opaques, parfois munies de barreaux. Les adolescents placés en CEF vivent les techniques de mortification usuelles des institutions totales. L'établissement est isolé des centres urbains, il se situe à l'entrée d'un village rural. Un grillage métallique de plusieurs mètres de haut englobe intégralement la structure. Les accès à toutes les pièces du bâtiment sont fermés par des serrures électroniques, de telle sorte que chaque salarié qui évolue dans les locaux ouvre et referme en permanence derrière lui ces portes spécifiques qui sont donc closes en permanence. L'isolement<sup>11</sup> est ainsi pluriel : la structure est plus ou moins retirée de la civilisation et de la cité, des barrières physiques empêchent toute porosité avec l'extérieur, les possibilités de circulation intra- murs contiennent les moindres faits et gestes des usagers.

Les cérémonies d'admission comportent de nombreuses fonctions. C'est une fouille (de l'histoire individuelle familiale du sujet) ainsi que « la mise au pli idéologique<sup>12</sup> » à propos des exigences du fonctionnement institutionnel. Elles convergent pour la plupart vers un objectif commun, ce que Goffman nomme la « mise en condition<sup>13</sup> » du reclus afin que « ainsi dépouillé l'arrivant se laisse niveler, homogénéiser et transformer en un objet que l'on peut livrer à la machine de l'établissement [...]»<sup>14</sup>. Lorsqu'un adolescent arrive au CEF, il est ainsi soumis à diverses formes de cérémonies d'admission. Certaines sont formelles (l'inventaire des affaires personnelles, la présentation du fonctionnement et des locaux de la structure, la visite médicale, l'explication du règlement intérieur), quand d'autres sont officieuses comme « le briefing éducatif » du personnel qui marque le territoire institutionnel, le « testing » des autres usagers qui commencent à sonder le profil du nouvel arrivant (quartier d'origine, type des délits commis, capacité de résistance face à l'institution, place convoitée dans le groupe, culture revendiquée...).

Le « dépouillement<sup>15</sup> » est quant à lui un phénomène de distorsion identitaire visant à imprégner l'emprise idéologique de l'institution sur le reclus, en le dépossédant des éléments et biens susceptibles de maintenir à flot la structure psychique du sujet. Le dépouillement s'opère dès l'arrivée dans les murs de l'établissement. Les effets personnels sont scrutés, archivés dans un inventaire. Seuls les vêtements peuvent être gardés et emmenés dans la chambre numérotée du nouvel arrivant. Les bijoux, les objets fétiches et artistiques, ce qui rappelle le passé du sujet, l'histoire individuelle et familiale, ce qui convoque les appartenances culturelles, ce qui distingue l'identité du reclus sont consignés durant l'intégralité du placement et restitués au départ de l'usager. Quelques bijoux sont tolérés (alliances, boucles d'oreilles . . .).

La dégradation de l'image de soi<sup>16</sup> est un processus qui vise à détériorer l'image que l'individu se fait de lui-même, et qu'il possédait avant son admission. Ce mécanisme de mortification est destiné à le soumettre au régime du fonctionnement institutionnel. La vie au CEF est fortement soumise aux configurations totales de l'institution pour les jeunes reclus qu'elle enferme. Ces usagers, homogénéisés dans un traitement collectif, endurent les aléas d'une prise en charge plurielle, mais surtout exclusive. Lorsqu'ils n'ont à disposition que les vêtements qu'ils ont pu récupérer après leur déferrement, la dégradation de l'image de soi est un processus douloureux pour certains adolescents attachés à l'image qu'ils renvoient. Chaussures percées, vieux joggings, T-shirts passés ou troués sont de lourds fardeaux à porter quand par ailleurs les logiques de face<sup>17</sup> et de représentations<sup>18</sup> prédominent et dans la culture adolescente, et dans la culture de quartier. Ces atteintes identitaires récurrentes sont humiliantes, elles altèrent l'estime de soi et participent à un processus de stigmatisation intra-muros observé dans maintes institutions<sup>19</sup>. Ces formes d'humiliation altèrent l'image que l'usager revendique de lui-même. L'humiliation peut s'avérer être une « technique éducative » bien rôdée, parfois même une méthode de travail avérée pour réprimander des comportements insurrectionnels et offrir une réponse dissuasive pour les adolescents qui pourraient être tentés d'emboîter le pas à ceux qui s'inscrivent dans des schémas de rébellion. Rester immobilisé à terre plusieurs minutes sous le poids d'un éducateur, passer plusieurs heures sur une chaise dans la cour de l'institution sont des exemples qui mettent en lumière la dégradation de l'image de soi ressentie et éprouvée par le jeune reclus.

## Contaminations physiques

Les formes de contaminations physiques concernent les violations corporelles des reclus présents dans l'institution totale :

« À l'extérieur, l'individu peut préserver certains domaines intimes – son corps, ses actions spontanées, ses pensées, certains de ses biens – des influences étrangères susceptibles de les contaminer. Mais dans les institutions totalitaires ces domaines sont violés : la frontière maintenue par l'homme entre son être et ce qui l'entoure est abolie et les secteurs de la vie personnelle sont profanés<sup>20</sup>. »

La contention des sujets dans les murs du CEF est une atteinte originelle. Il n'existe aucun espace d'intimité pour les pensionnaires. Les chambres, toutes identiques, spartiates, cadénassent les corps en des lieux réduits, sous contrôle, sans offrir de moyens conséquents pour se mouvoir. La salle de classe, les salles éducatives, le réfectoire sont également de taille restreinte, non insonorisées, peintes en blanc. Ces restrictions spatiales engagent un processus de sédentarisation pour des adolescents en pleine croissance qui ont constamment besoin de se dépenser. Il est ainsi tacitement admis que les usagers prennent, en moyenne, un nombre conséquent de kilogrammes pendant leur placement, malgré la vigilance du personnel soignant. À cette mortification des corps, non intentionnelle, s'ajoute la violence des contentions du personnel éducatif, technique assumée institutionnellement (puisque'elle est inscrite dans le protocole de prise en charge) lorsque les reclus manifestent des comportements provocateurs, agressifs, dangereux pour eux-mêmes, pour les autres reclus ou pour les membres du personnel. La contention institutionnelle des corps ne se limite pas à la configuration des lieux et aux pratiques du personnel. On relève bien sûr les formes de contentions chimiques liées aux divers traitements de psychotropes pour les adolescents qui font l'objet de prise en charge psychiatrique, les « doses » s'ajustant aux comportements : plus le sujet pose des problèmes, plus les doses sont conséquentes, au point de plonger parfois les usagers dans des états léthargiques et amorphes. Une forme plus surprenante de contamination physique, destinées là encore à contenir les corps, concerne le rituel de la cigarette. Plusieurs fois par jour, les reclus ont droit à une cigarette distribuée par les éducateurs. Ce temps institutionnel qui va à l'encontre de toutes les préventions relatives aux effets néfastes du tabagisme (levier vers la consommation de drogues fumées, trafics, rackets et vols liés aux cigarettes, incidences directes du tabac sur

l'organisme) se justifie médicalement par les problématiques d'addiction, de dépendance, de sevrage et de décompensations qui s'ensuivent. La consommation de tabac ou de substitutifs tels que la nicotine est donc institutionnalisée au sein du CEF.

L'ultime forme de contamination physique, comme profanation territoriale du soi, est évidemment, sous sa forme paroxystique, lorsque les reclus se retournent les uns contre les autres de manière violente. L'univers social des usagers est régulé par une double métaphore inhérente au panier. À la prise en charge englobante et homogène, le « tous dans le même panier », s'ajoute le « panier de crabes », c'est-à-dire un milieu hostile régulé par la prédominance des systèmes de défense exacerbés par les problématiques des uns et des autres<sup>21</sup>. La violence entre pairs comme forme de contamination physique s'inscrit en premier lieu dans les représentations des usagers placés en CEF. Les moyens d'expression populaire issus des quartiers défavorisés, la culture de la rue reflètent bien cette violence prédominante dans le rapport à l'autre comme mode de gestion des conflits, stratégie de défense clanique, tactique pour prendre le leadership dans le groupe, maintien des connivences et collusions ethniques. Au CEF, l'on se bat fréquemment pour respecter un code d'honneur, défendre un territoire symbolique ou concret. Cette violence ordinaire spontanée est parfois dépassée par des violences physiques plus élaborées, plus sournoises, plus récurrentes qui martyrisent les corps et terrorisent les structures psychiques des sujets exposés.

### Contaminations morales

Les usagers ont des profils parfois communs, parfois hétérogènes. Goffman envisage ainsi la contamination morale :

« Le mélange des groupes d'âge, des ethnies ou des races, pratiqué dans les prisons ou dans les hôpitaux psychiatriques peut en outre donner au reclus l'impression d'être contaminé par le contact de codétenus indésirables<sup>22</sup>. »

Les âges des jeunes placés varient de treize à dix-huit ans, c'est-à-dire que certains entrent dans l'adolescence, alors que d'autres vont devenir majeurs. Cette différence de maturité, comme si au final l'on avait côte à côte des élèves de quatrième avec des élèves de terminale, a pour effet de voir les plus âgés se moquer de la naïveté et de l'immaturité des plus jeunes, plongés parfois de manière brutale dans les histoires sordides (pratiques sexuelles, rodéos, conduites à risque en tout genre, règlements de

compte, panel conséquent de toutes sortes de délits) évoquées par les plus anciens.

Cette différence d'âge est une première forme de contamination morale, où la domination symbolique des plus grands se traduit régulièrement par des humiliations, des intimidations, des menaces, de la violence verbale, du harcèlement moral voire du passage à tabac. S'il est une culture commune dominante et prégnante chez les usagers du CEF, c'est alors celle de la rue et du quartier défavorisé qui se caractérise notamment par l'écoute d'un rap violent et vindicatif, la pratique d'un jargon, le port de tenues vestimentaires, la revendication d'un look, la consommation de cannabis. . . . Ces usagers pactisent contre l'institution, tiennent un discours « anti-flics » et « anti-profs ». Mais l'on observe toujours des reclus totalement étrangers à cette culture. Des jeunes issus du milieu rural, de groupes sociaux claniques ou ethniques très fermés sont étrangers à tout ou partie de cette culture. Ainsi, le contact avec des jeunes issus de cette culture produit une socialisation peu structurante, où les novices s'imprègnent rapidement des usages délictueux revendiqués par cette culture. Les délits qui ont amené les jeunes reclus créent également des contaminations morales. Se confrontent au sein du CEF des usagers plutôt paisibles et inoffensifs qualifiés de « primo-délinquants » car ils sont les auteurs de petits délits sans violence, avec des auteurs multirécidivistes de délits avec violence aggravée (braquage, vols en réunion, enlèvement, tentative d'homicide. . . ). Ces diversités dans la carrière déviante de l'utilisateur placé en CEF ont pour effet de fasciner ou de pétrifier les auteurs de petits délits et de les faire basculer dans la réalité d'une délinquance violente. Fréquemment l'on observe une surenchère dans l'évocation des délits. Ainsi, l'estime sociale, la reconnaissance des pairs, le respect tant revendiqué par les usagers se gagnent par la gradation des méfaits commis dans un processus de stigmatisation inversé, de « chevron », pour reprendre le concept élaboré par Claude Javeau<sup>23</sup>. Celui qui mérite considération et admiration, de manière paradoxale pour nos représentations et conceptions morales tacitement admises, présente le plus grand nombre de délits et les plus graves. Les « petits joueurs » qui n'ont qu'un maigre « palmarès » à afficher au groupe sont disqualifiés. Pour « se rattraper », ils peuvent alors commettre des délits au sein de l'institution ou lors des quelques retours programmés dans leur famille pendant la durée du placement. Cette incitation implicite à l'acte déviant, impulsée par les effets de l'alignement sur



groupe, est peut-être la conséquence la plus fâcheuse de la contamination morale. Les incompatibilités relatives à la nature des délits ne concernent pas que le nombre et la gravité des faits commis. Il y a aussi les faits en eux-mêmes, et notamment les violences sexuelles perpétrées contre des très jeunes mineurs. Tout comme dans l'univers carcéral, il existe un code normatif visant à « faire payer », les auteurs de ces actes, dans l'idée de maintenir une certaine forme d'humanité dans les comportements des reclus où il demeure des limites à ne pas franchir qui préservent civilité et dignité. Cela étant, la cohabitation de sujets aux problématiques psychologiques (qui relèvent parfois de la psychiatrie) antagonistes pose véritablement question. Des reclus sans mécanisme de défense élaboré peuvent se trouver exposés à des esprits dominants, manipulateurs et pervers susceptibles d'exploiter leur faille et d'aggraver leur mal-être du fait des conséquences de ces emprises (harcèlement moral, violence physique, incitation à commettre des actes frauduleux qui, une fois découverts se retournent contre leur auteur sans inquiéter les « commanditaires »).

L'institution commet de nombreuses violations territoriales (physiques, psychiques et morales) qui mortifient le sujet avec ses protocoles, traditions, règlements juridiques, accords tacites, sans omettre les effets des relations sociales (avec les salariés de l'institution, ou entre pairs). Nous allons voir que l'usager dispose, dans ce contexte écrasant, de ressources et de stratégies potentielles qui vont lui permettre d'évoluer au sein de l'institution.

### **Stratégies d'adaptation aux institutions totales**

Nous allons revisiter, au travers d'exemples, les cinq stratégies de l'adaptation aux institutions proposées par Goffman<sup>24</sup> : le repli sur soi, l'intransigeance, l'installation, la conversion, le mélange des styles. Ces comportements, attitudes et prises de position face à l'institution contrebalancent le pouvoir mortifère de celle-ci : le reclus dispose toujours de ressources et d'un pouvoir, si modéré soit-il, pour composer avec l'institution totale.

## Le repli sur soi

Le repli sur soi est la première forme d'adaptation à l'institution totale que l'on retrouve dans *Asiles*. Selon Goffman, « le reclus cesse apparemment de prêter attention à tout ce qui se passe en sa présence immédiate<sup>25</sup> ». Elle se remarque fréquemment, au CEF, à l'arrivée des usagers. Le repli sur soi est, en ce cas, moins une stratégie construite qu'un comportement de protection visant à amortir le choc de l'arrivée dans l'institution. Il faut imaginer un usager en errance dans la rue ou dans le quartier depuis plusieurs années, libre de ses faits et gestes, sans aucune contrainte horaire, avec un mode de vie décalé dépourvu d'un quelconque rythme et du moindre processus structurant. Il y a aussi totalement l'inverse, à savoir l'adolescent parfaitement intégré socialement, bon lycéen, vivant paisiblement dans la cellule familiale. La brutalité du changement de rythme de vie, l'enfermement, le choc de la contrainte produisent une sidération psychique consécutive au traumatisme des bouleversements qui s'imposent dans le quotidien de l'usager. Pour encaisser ce choc, la meilleure solution consiste à se désengager dans tous les actes de la vie quotidienne et sociale afin de ne rien provoquer et de ne rien déclencher dans les réactions du personnel ou des autres usagers. Dans cette phase, il convient de ne pas surajouter de la tension, de l'agressivité ou toute autre forme de ressenti qui pourraient faire basculer la situation initiale, à savoir une arrivée traumatique dans le CEF, susceptible de compromettre le fragile équilibre psychologique de l'usager qui tente de subsister dans cet environnement qui s'avère, de prime abord, aussi inédit qu'hostile.

Le repli sur soi se traduit par les confrontations les plus courtes possibles avec les autres lors des activités collectives (projets éducatifs, repas...) et de longs séjours dans le seul espace privé à disposition de l'usager, à savoir sa chambre. Pour ce faire, le jeune reclus prétexte fréquemment des maux de ventre ou des maux de tête, des formes de souffrance difficilement vérifiables par le personnel médical. L'on observe parfois des comportements de repli sur soi lorsque le pensionnaire, après plusieurs semaines, voire plusieurs mois de placement, souffre psychologiquement des effets de l'enfermement, des privations des libertés, de l'isolement et de l'éloignement familial. Cette stratégie d'adaptation peut se révéler à la suite d'une autre stratégie d'adaptation plus coûteuse, comme celle de la rébellion. Les effets de l'intransigeance, que nous allons aborder après cette partie relative au repli sur soi,

sont parfois difficiles à encaisser, tant la confrontation avec l'institution peut se retourner contre ceux qui osent la contester. Il arrive ainsi que le « rebelle » soit envoyé dans les cordes, littéralement sonné, à court de stratégie et de ressource. Le repli sur soi s'avère être une pause salvatrice permettant une analyse objectivée de la situation pour le reclus, qui pourra décider soit de temporiser pour se fondre dans le fonctionnement institutionnel, soit de repartir de plus belle dans sa lutte contre la structure.

### L'intransigeance

« Dé volontaire à l'institution<sup>26</sup> », l'intransigeance est une stratégie d'opposition frontale et permanente qui mobilise des ressources importantes pour le jeune reclus. Elle se caractérise par plusieurs niveaux de contestation. Le rejet du règlement intérieur, le manquement aux règles de civilité et de sociabilité élémentaire, le bris de matériel, la violence verbale et physique contre le personnel de l'institution, la fugue constituent les fondements de l'intransigeance. Cette prise de position à l'encontre du CEF est parfois construite et élaborée, parfois instinctive et irréfléchie. Elle peut être individuelle ou collective, épisodique ou permanente. Certains usagers déclarent de vive voix une guerre ouverte contre la structure, quand d'autres agissent en coulisse sans vouloir être démasqués. Elle peut être ciblée contre un salarié, une équipe, ou généralisée à l'ensemble de l'institution. La rébellion, selon Goffman, marque un « moral individuel excellent<sup>27</sup> » pour le reclus. Elle trouve ses sources dans un mécanisme de protection visant à mettre à distance toutes les formes de contamination et de mortification institutionnelle, perçues comme agressives, toxiques et destructrices. L'intransigeance trouve sa source, pour le sujet, dans la mise en balance des effets de la contamination et de la mortification avec les risques et les conséquences de la lutte menée face à l'institution. Une des premières explications du rejet de l'institution se trouve dans le rejet des institutions françaises, rejet bien présent dans la culture des jeunes des banlieues défavorisées où l'on trouve un mépris originel de tout ce qui représente et symbolise l'État : forces de l'ordre, représentants de justice, de l'Éducation nationale, services sociaux et de secours... Le CEF cristallise ces « ennemis » puisqu'il collabore avec la plupart de ces services. La structure du groupe des usagers engage parfois la création, l'élaboration d'alliances entre jeunes reclus issus de

quartiers identiques ou voisins, adoptant des stratégies anti-institutionnelles similaires. Ces alliances induisent une loyauté sans faille entre certains reclus, loyauté qui renforce les liens et permet « une complicité dans la réclusion<sup>28</sup> » ouvrant de larges possibilités dans la production d'actes délictueux : fugues collectives, agressions en réunion, consommation de stupéfiants intra-muros, alliances tacites dans toutes sortes de trafics. Les événements institutionnels sont susceptibles de provoquer des mouvements d'intransigeance collectifs ou individuels, tel est le cas lorsqu'un éducateur malmène physiquement un usager lors d'une contention « musclée » ou, à plus grande échelle, quand une brigade de gendarmerie secondée par une brigade canine vient faire « une descente » pour rechercher des stupéfiants éventuellement cachés dans les chambres des usagers. La révolte peut gronder quelques heures, voire quelques jours, mais elle peut aussi s'inscrire sur un temps long qui marquera alors une période éprouvante pour tous les acteurs du CEF, qu'ils soient salariés ou usagers.

L'histoire individuelle du mineur, son parcours institutionnel, ses démêlés avec la justice, ses affaires en attente de jugement, ce qui se passe dans le quartier, au sein de la cellule familiale sont autant de paramètres qui influencent le rapport qu'il va entretenir avec l'institution. Pour conclure ce développement, nous pouvons remarquer que l'intransigeance n'implique pas exclusivement un rapport illicite avec l'institution. En effet, il n'est pas rare de voir des pensionnaires rédiger des courriers adressés à leur juge pour se plaindre du traitement institutionnel qui leur est réservé. Ces comportements sont parfois paradoxaux mais bien réels. Un jeune reclus, en conflit ouvert et permanent avec l'institution peut utiliser tout l'arsenal dont il dispose : en même temps qu'il manifeste des comportements violents et frauduleux avec les salariés, il utilisera les voies légales pour se plaindre auprès de son juge des privations réelles et légitimes dont il est l'objet<sup>29</sup>.

### L'installation

Cette stratégie d'adaptation marque un ensemble d'acceptations pour le reclus qui trouve d'incontestables bénéfices à son placement au CEF : « les bribes d'existence normale que l'établissement procure remplacent pour lui la totalité du monde extérieur<sup>30</sup> ». Le premier d'entre eux concerne une série d'avantages liés à la sécurité : sécurité du toit et du lit chaud, sécurité alimentaire, sécurité au vrai sens du terme, à savoir être en mesure

d'évoluer dans un espace sans danger pour l'intégrité physique. La situation de précarité extrême de certains jeunes dont les familles ne sont pas en mesure d'assurer les premiers besoins de nécessité explique donc cette stratégie. La survie alimentaire passe par le vol dans certains contextes dramatiques. L'errance est une problématique encore plus préoccupante : certains pensionnaires font l'expérience de la rue, du fait de n'avoir aucun domicile fixe. À l'insécurité matérielle s'ajoutent les dangers d'agressions physiques, sexuelles, les tentatives d'enlèvement, les réseaux de prostitution, de pédophilie, les consommations excessives de stupéfiants et d'alcool dans des environnements hostiles et inhospitaliers où toute forme de prise en charge médicale est exclue. En ces circonstances, l'arrivée au CEF est salutaire, et le traumatisme initial de l'enfermement soudain s'éclipse relativement vite, si l'on met en balance la contrepartie vitale que fournissent le gîte, le couvert, la garantie de pouvoir être protégé en cas d'agression, de pouvoir être soigné. L'on peut ainsi remarquer chez les jeunes reclus des manquements préoccupants dans leur suivi médical, qui concerne parfois des pathologies graves et des traitements lourds. Le placement en CEF permet ainsi de réenclencher certaines prises en charge qui n'avaient jamais été amorcées ou qui avaient été interrompues (soins dentaires, soins psychiatriques, maladies chroniques...). L'usager se montre reconnaissant et joue le jeu dans une logique de contredon et de reconnaissance pour l'institution mère qui endosse, en ces circonstances, ses fonctions primaires de l'aide à l'enfance. L'ordre est ainsi négocié : tout le monde « joue le jeu<sup>31</sup> ». L'installation est ainsi le résultat d'une forme de gratitude pour des usagers qui reconstruisent leur image personnelle. Si, comme nous l'avons vu, l'institution isole, dépouille, dégrade l'image de soi, elle peut faire tout l'inverse pour des usagers solitaires, sans liens sociaux stables et structurants, qui viennent de la rue ou de contextes familiaux d'une extrême précarité. Une hygiène retrouvée, une apparence physique et vestimentaire décente avec des tenues propres, des cheveux coupés, coiffés recomposent les fondements de la dignité au-devant de l'autre en impulsant une estime de soi découverte ou retrouvée. Pour certains, le placement met fin à une errance aliénante, au-delà de l'insécurité qu'elle provoque. Des repas à heures régulières, un rythme de vie stable, des nuitées suffisamment longues pour offrir un sommeil réparateur qui vont peu à peu structurer l'usager sur la vie diurne. La sécurité est aussi affective, et elle peut justifier les comportements d'installation. Des relations bienveillantes et

attentionnées avec l'équipe éducative amènent parfois l'usager à tisser des liens forts, se substituant à des liens qu'ils n'ont pas eus ou qu'ils n'ont plus avec leur environnement familial. Certains mineurs, qui cumulent depuis leur tout jeune âge des structures d'aide à l'enfance, qui sont baladés de foyer en foyer et de famille d'accueil en famille d'accueil, investissent rapidement des relations pour jouer docilement la partition que l'on attend d'eux.

L'installation est une stratégie payante pour l'usager dans les rapports qu'il entretient avec les salariés de l'institution. Il est montré en exemple, bénéficie de privilèges. La contrepartie de cette sérénité relative est la sanction sociale entre pairs pouvant aboutir à l'exclusion du groupe des autres reclus, et à toutes les séries de représailles auxquelles il s'expose. Certains sujets, qui ont compris leurs actes et souhaitent tourner la page, commencent leur processus de réhabilitation ainsi. Dans des contextes plus subtils, l'installation est une stratégie calculée, parsemée de « représentations frauduleuses<sup>32</sup> », qui sont destinées à faire diversion et à placer au-dessus de tout soupçon un usager ou un groupe d'usagers réfractaires. Des périodes insurrectionnelles qui ont abouti à des comportements très violents ou à des fugues collectives ont été précédées d'un calme apparent repéré par le personnel du CEF.

### La conversion

La soumission et la déférence face au personnel du CEF, l'inconditionnelle adhésion aux offres éducatives, le fait de se plier aux exigences et aux contraintes institutionnelles quelles qu'elles soient affichent et révèlent ce que Goffman nomme la « conversion<sup>33</sup> ». Cette stratégie d'adaptation s'avère peu commune au sein de ce type de structure parce que, d'une part, il y a peu à gagner auprès des salariés de l'institution pour l'usager qui opterait pour cette option, et, surtout, il y a beaucoup à perdre vis-à-vis des autres reclus. Ceux qui sont qualifiés de « balances », « lèches » et autres « fayots » sont systématiquement coupés dans leur élan par les opposants les plus réfractaires à l'institution. Un ensemble de valeurs circule en effet dans la culture ambiante qui structure les comportements des pensionnaires du CEF. Les sujets les plus récalcitrants s'érigent en « entrepreneurs de morale<sup>34</sup> » de l'illicite afin de sanctionner socialement les « convertis » en les excluant du groupe. Ces représailles sont évidemment particulièrement « softs » comparées aux règlements de compte et

autres passages à tabac destinés à préserver une certaine éthique du reclus. Certaines pratiques ne sauraient trouver un cautionnement et une approbation du groupe. Au final, la conscience des risques encourus est suffisamment dissuasive pour que l'usager n'ose s'embarquer dans cette voie périlleuse. La balance, dans la mesure des coûts et des bénéfices, est sans équivoque : l'institution, compte tenu de sa mission, de sa configuration spatiale, des possibilités de sortie, de la rigidité de son règlement, de sa dépendance vis-à-vis de la justice, ne peut offrir de privilèges et de perspectives intéressantes pour le reclus. Quelques rares exemples de stratégie de conversion peuvent être ici mis en évidence. Il y a les sujets ballottés d'institution en institution, atteints de troubles psychiques, voire de déficience intellectuelle, qui vouent une soumission originelle, une vénération sans faille pour l'institution mère nourricière. Cette sur-adaptation fait des conséquences fâcheuses qui pourraient s'abattre sur « l'usager converti » faute de discernement et de maîtrise des enjeux qu'elle implique. À l'inverse, considérant que ce premier exemple met en exergue une situation où la stratégie n'est pas pleinement conscientisée (la conduite du sujet correspondant plutôt à des comportements linéaires et primaires), il existe des conduites de conversion où les postures sont aussi rigides que la rébellion. Certains jeunes reclus « décident » ainsi de tout mettre en œuvre pour se racheter une conduite, payer leur dette à la société et tourner le dos une bonne fois pour toutes à un passé judiciaire embarrassant. Cette volonté forte, marquée par une abnégation défiant les codes « anti-institution » véhiculés et entretenus par la quasi-totalité des pensionnaires du CEF, requiert un mental solide, une grande conviction et beaucoup de confiance. Pour celui qui pratique cette stratégie, il faut résister à l'épreuve des représailles du groupe de pairs, séduire un personnel toujours suspicieux et dubitatif face à ce type de conduite, subir les résultats aléatoires des enquêtes et des jugements en cours.

L'on peut enfin observer de brefs instants de conversion dans la carrière institutionnelle du reclus, lors de son départ, par exemple. Tel est le cas d'un usager qui, après s'être joué du personnel éducatif pendant tout son placement en dissimulant des stupéfiants sans jamais qu'ils soient découverts, a « balancé » une planque collective pour faire plonger ses camarades et régler ses comptes. Là encore, la force de la structure du groupe, les disciplines et loyautés dramaturgiques<sup>35</sup> qui imprègnent les actes de chacun font que ce type de comportement reste en marge.

## Le mélange des styles

La posture figée, rigide, se cantonnant dans une forme unique de stratégie d'adaptation, lorsque l'on observe la manière dont les mineurs reclus se positionnent face à l'institution, est relativement rare. Goffman considère ainsi, à propos des lignes de conduite menées par les pensionnaires, « qu'il semble que peu de reclus en aient jamais suivi une seule bien loin<sup>36</sup> ». La carrière institutionnelle de l'utilisateur est parsemée d'aléas imprévisibles qui peuvent déterminer, en de maintes circonstances, les tactiques mobilisées et les comportements employés pour évoluer au sein du CEF. D'une manière générale, les phases de repli sur soi s'observent plutôt en début de placement, à la suite du traumatisme que l'enfermement provoque, quand les stratégies de conversion ou d'installation se situent en fin de placement, lorsqu'il s'agit de rendre des comptes (évaluation du placement auprès des instances judiciaires) voire, plus simplement, une fois que le tour de toutes les stratégies a été fait, et que les plus avantageuses s'imposent aux jeunes reclus.

Les stratégies dépendent de nombreux paramètres, intra- et extra-institutionnels. En six mois de réclusion, on remarquera des bouleversements dans les histoires familiales des pensionnaires, un *turn over* conséquent dans la masse salariale du personnel, un renouvellement complet de l'effectif des usagers placés. Les stratégies qui résultent d'un choix personnel sont cependant largement déterminées par les trois pôles socialisants (le groupe de pairs, le personnel, la famille). Si les deux premiers sont *in situ*, ne négligeons pas l'influence familiale. En effet, si les liens sont théoriquement et volontairement réduits (quelques rares retours en week-end sur les six mois de placement et un appel téléphonique hebdomadaire de cinq minutes, encadré par un éducateur), il faut savoir que les usagers bénéficient de combines et de planques pour disposer d'un téléphone portable de manière clandestine et l'utiliser comme ils le veulent. Des systèmes de prêt et d'échange peuvent même se mettre en place et voir ainsi le plus grand nombre contourner cette règle. Les chamboulements dans la stratégie d'adaptation, le mélange des styles évoqué par Goffman peuvent évoluer si les rapports sociaux internes au groupe d'usagers sont régulés par un leader pacificateur, exemplaire, qui remporte l'adhésion de la plupart pour le modèle qu'il représente. Dans ce contexte, il est de bon ton de respecter les éducateurs, de fréquenter la classe, de jouer le jeu des activités proposées. Inversement, certains groupes sont clivés



ou dominés par des reclus qui reproduisent le rôle de caïd qu'ils possèdent dans leur quartier, conférant un climat fortement anxiogène, y compris auprès du personnel. De même, le groupe des éducateurs peut être en difficulté, voire en situation d'incompétence dans la gestion des mineurs reclus, du fait de configurations organisationnelles rendant les missions, rôles et fonctions peu opérationnels (sous-effectif, recrutement aléatoire, politique éducative confuse...). Mais dans certaines situations, les pratiques professionnelles sont vertueuses et incitent les pensionnaires à bonifier leur comportement de telle sorte que leur influence soit positive et structurante. Enfin, la vie en CEF est un tel « maelström<sup>37</sup> » que la lecture du fonctionnement institutionnel est particulièrement complexe<sup>38</sup>. La faculté d'analyse, la lucidité et le discernement requis ne sont pas toujours à disposition des jeunes reclus pour leur permettre de se dégager une théorie<sup>39</sup>, ici une stratégie d'adaptation fiable et constante.

## **Conclusion**

Nous savons depuis fort longtemps qu'*Asiles* est une boîte à outils fantastique pour comprendre le fonctionnement des institutions totales. Il est ainsi envisageable de saisir la réalité sociale des différentes structures qui contiennent des individus reclus sous des angles cliniques, sociologiques, psychosociologiques, anthropologiques. Mais les inépuisables ressources, en termes de grilles analytiques, que nous propose *Asiles*, permettent aussi de faire émerger le terrain à partir des concepts évoqués. Par exemple, pour décrire la condition des reclus placés en CEF, à la suite d'une mission professionnelle dans cet univers carcéral, il est ainsi possible de mettre en évidence le quotidien des pensionnaires en déroulant les techniques de mortification et les stratégies d'adaptation. De nombreux pans de la vie du reclus sont ainsi explorés : ses relations sociales avec les autres usagers, avec le personnel, son environnement spatial et physique, son histoire personnelle, ses dispositions et ressources psychologiques.

Nous n'avons que survolé quelques concepts d'*Asiles* en nous arrêtant exclusivement et sommairement sur « l'univers du reclus ». Il aurait été tout particulièrement judicieux et fécond de se pencher sur « la carrière morale » des usagers et « la vie clandestine » au CEF. Si *Asiles* semble une source intarissable pour alimenter toute réflexion sur les institutions qui enferment, n'omettons pas d'autres œuvres

goffmaniennes qui pourraient fournir de précieux moyens de saisir la réalité sociale du type de structure que nous venons de décrire. Tel serait le cas pour les notions de face<sup>40</sup>, de représentations<sup>41</sup>, des signes du lien<sup>42</sup>, et, bien sûr, des discriminations en tout genre<sup>43</sup>.

## **Notes**

1 Pour avoir un avis éclairé sur la question des CEF depuis leur création, voir le remarquable travail de Laurent Mucchielli, référence incontournable en la matière : « Les centres éducatifs fermés : rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants ? », Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière », n°7, « Enfermement et éducations », 2005. Je remercie par ailleurs Laurent Mucchielli pour la relecture de ce texte, mais aussi Claire Autant Dorier, Yves Winkin et Jonathan Collin.

2 Mucchielli, 2005. Pour avoir un avis éclairé sur la question des CEF depuis leur création, voir le remarquable travail de Laurent Mucchielli, référence incontournable en la matière : « Les centres éducatifs fermés : rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants ? », Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière », n°7, « Enfermement et éducations », 2005. Je remercie par ailleurs Laurent Mucchielli pour la relecture de ce texte, mais aussi Claire Autant Dorier, Yves Winkin et Jonathan Collin.

3 Concernant la création des CEF, voir la loi d'orientation et de programmation pour la justice promulguée le 9 septembre 2002, J.O n°211, p. 14934 ainsi que la circulaire du 28 mars 2003 qui précise la programmation et les conditions de la mise en place de ces structures.

4 Goffman, 1968, p. 47.

5 Ibid.

6 Vienne, 2008.

7 Goffman, 1968, p. 56.

8 Ibid.

9 Voir p. 57-58.

10 Ibid., p. 57.

11 Ibid.

12 Ibid., p. 59.

13 Ibid.

14 Ibid.

15 Goffman, 1968, p. 61.

16 Ibid., p. 64.

17 Goffman, 1974, p. 9.

18 Goffman, 1973a, p. 60.

19 Dargère, 2012, 2014a.

20 Goffman, 1968, p. 66.

21 Dargère, 2014b, p. 136 et suiv.

22 Goffman, 1968, p. 72.

23 Javeau, 1986, p. 214.

24 Goffman, 1968, p. 104-111.

25 Ibid., p. 106.

26 Ibid.

27 Ibid.

28 Ibid., p. 100.

29 Rostaing, 2007.

30 Goffman, 1968, p. 107.

31 Rostaing, 2014.

32 Goffman, 1973a, p. 61.

- 33 Goffman, 1968, p. 108.
- 34 Becker, 1985, p. 171 et suiv.
- 35 Goffman, 1973a, p. 201 et suiv.
- 36 Goffman, 1968, p. 109.
- 37 Elias, 1993, p. 71 et suiv.
- 38 Laforgue et Rostaing, 2011, p. 11 et suiv.
- 39 Elias, 1993, p. 75.
- 40 Goffman, 1974, p. 9 et suiv.
- 41 Goffman, 1973a, p. 24 et suiv.
- 42 Goffman, 1973b, p. 181 et suiv.
- 43 Goffman, 1975.